

# L'Écho Chapellois



## INVITATION: VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ

Les membres du conseil Municipal  
ont le plaisir d'inviter  
toutes les chapelloises  
et tous les chapellois,  
à partager la cérémonie des vœux



### Au programme :

- Mot du Maire.
- Accueil des mamans de l'année 2018.
- Accueil des nouveaux habitants.
- Remise des médailles du travail.
- Moment de convivialité avec quelques gourmandises .

Numéro 113  
Janvier 2019

## SOMMAIRE

- Invitation cérémonie des vœux de la municipalité.
- Edito P 2
- Vie Municipale P 3 à 25
- Vie Intercommunale P 26 à 27
- Vie économique et culturelle P 28
- Associations P 29 à 30
- Développement Durable P 31
- Mémento Vie Pratique P 32

Déjà 2019...

Les fins ou débuts d'année sont l'occasion de dresser des bilans à différents niveaux. La période de fin d'année marquée par des manifestations de mal-être basées sur divers sujets, nous appelle à réfléchir sur notre action.

Concernant notre Commune, je le dis souvent, je l'écris aussi, notre action est tournée vers le bien vivre à La Chapelle-Bouëxic. Brièvement. Comment ?

En construisant progressivement des équipements : salle de sports en 2017, en étant attentif au fonctionnement : de l'agence postale, de l'école, de la médiathèque (avec l'équipement unique sur notre territoire de cybercommune), du Centre de loisirs, et en soutenant nos associations, nos commerces, le marché...

Tout cela, vous le voyez, peut éviter à chacun des déplacements et donc les dépenses en carburant qui vont avec.

Je vous invite donc à venir très nombreux participer à la cérémonie des vœux le **samedi 12 Janvier, à 10h30, à la salle polyvalente** pour une présentation générale et des perspectives pour 2019 qui marquera presque la fin de cette mandature.

« 100 % des gagnants ont joué ». La Chapelle-Bouëxic avec ses élus, ses acteurs économiques, ses animations ses associations et bénévoles font preuve d'optimisme, mesuré et réfléchi certes. Continuons à voir le verre à moitié plein plutôt qu'à moitié vide.

Je vous souhaite une belle année 2019 mais espère pouvoir vous le dire de vive voix, le 12 Janvier.

Le Maire.



# ZOOM SUR LES PRINCIPALES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Réunion du 8 octobre 2018

### Vote des subventions – Année 2018

M. Le Maire informe que la Commission Animation – Culture s'est réunie le 2 Octobre 2018 à 19h00 afin d'étudier le dossier « subventions ».

#### Associations Communales

6574	ACCA - LA CHAPELLE-BOUËXIC	180,00 €	+ 250 € : subvention exceptionnelle
	au titre de la lutte contre les nuisibles	150,00 €	
	Amicale Laïque	180,00 €	
	Amicale Laïque : activités scolaires	3 895,00 €	19 € x 205 élèves
	Anciens combattants	180,00 €	
	Club cyclotourisme	650 € + 180 €	
	Club de football	180,00 €	
	Club de football (Aide au championnat pour 2 équipes)	400,00 €	
	Club détente gymnastique féminine	180,00 €	
	Zumba	180,00 €	
	Ecole de VTT	1 823,00 €	
	Club du 3° Age	180,00 €	
	Les Flèches Chapelloises (Club VTT)	180,00 €	
	Comité des Fêtes (animation communale)	3 500 €	
	Comité des Fêtes	180,00 €	
	Famille Rurale : Travaux Manuels	180,00 €	
	Famille Rurale : Yoga	180,00 €	
	Bouexic animation	1 555,60 €	

#### Associations Cantonales

	Amicale Sapeurs Pompiers Maure	110,00 €	
	Association FNATH	45 €	
	Amicale du Personnel	60 €	

#### Ecole et Collèges canton

	Collège du Querpon	418 €	19 € x 22 élèves
	Ecole Ste Marie	95 €	19€ x 5 élèves
	Collège Ste Marie	133 €	19 € x 7 élèves

#### Autres

	Association de soins palliatifs – Bain de Bretagne	100,00 €	
	Secours catholique Maure	100,00 €	
	IME Les Ajoncs d'Or – MONTFORT	38,00 €	19 € X 2 élèves
	Rêves de Clown	100,00 €	
	TOTAL GLOBAL	15 582,00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :  
- Vote les subventions désignées ci-dessus.

• **Etude SADIV (SPL) : rénovation d'un bâtiment communal en locaux d'hébergement et associatifs**

M. le Maire présente l'étude réalisée par la SADIV (SPL : Société Publique Locale) concernant la rénovation d'un bâtiment communal (Ex : Bonne Franquette situé 27, rue de la Mairie) en locaux d'hébergement et associatifs.

1°) **Projet d'aménagement**

\* **Bâtiment A** : (ex : Bonne-Franquette)

- représente la plus grande surface disponible : 242 m<sup>2</sup>
- il pourrait accueillir la structure d'hébergement notamment le gîte d'étape.
  - **Rez-de-chaussée** :
    - entrée – accueil, cuisine et salle commune
    - 2 chambres de 4 places sanitaires et douche
  - **Etage** :
    - 3 chambres de 2 places
    - 3 chambres de 4 places, W-C et douches
  - **Combles** :
    - à usage technique

\* **Bâtiment B** : (bâtiment en pierre à l'arrière du restaurant)

- surface : 128 m<sup>2</sup>
- il pourrait accueillir au rez-de-chaussée la salle intergénérationnelle
  - **Rez-de chaussée** :
    - salle intergénérationnelle pour 25 à 30 personnes avec tisanerie , espace petit déjeuner.
  - **Etage** : chambres d'hôtes avec sanitaires privatifs
  - **Combles** :
    - à usage technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à la réalisation du projet désigné ci-dessus sous réserve :
  - d'une étude de coût de fonctionnement de cette infrastructure.
  - des résultats de la consultation selon la procédure adaptée concernant le montant des travaux.

• **Honoraires SADIV : mission relative à la procédure de consultation de maîtrise d'œuvre : projet d'aménagement touristique**

M. Le Maire fait part des propositions de la SADIV concernant la mission relative à la procédure de consultation adaptée pour la maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet d'aménagement touristique :

- la première proposition porte sur une mission complète, avec analyse, négociation et mise au point du marché pour un montant de 3 588,00 € TTC
- la seconde proposition porte sur une mission ne comprenant que la procédure de consultation, la Commune se chargeant du reste de la procédure. Le montant de cette proposition s'élève à 1 478,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir la deuxième proposition de la SADIV pour une mission ne comprenant que la procédure de consultation, la Commune se chargeant du reste de la procédure. Le montant de cette proposition s'élevant à 1 478,00 € TTC.

**Renouvellement du CUI (Contrat Unique d'Insertion) de Mr BOUGAULT Didier – Services techniques**

M. Le Maire rappelle la délibération du 6 Novembre 2018 décidant d'embaucher en CUI (Contrat Unique d'Insertion) Mr BOUGAULT Didier, en tant qu'agent des services techniques à hauteur de 28 heures par semaine du 13 Octobre 2017 au 12 Octobre 2018, pour une durée d'un an renouvelable. Il rappelle qu'en raison du développement de la Commune et du passage à mi-temps d'un agent des services techniques à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018, il serait judicieux de renouveler le CUI (Contrat Unique d'Insertion) de Mr BOUGAULT Didier, pour la période du 13 Octobre 2018 au 12 Octobre 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable au renouvellement de l'embauche en CUI (Contrat Unique d'Insertion) de Mr BOUGAULT Didier en tant qu'agent des services techniques à hauteur de 28 heures par semaine à compter de 13 Octobre 2018, pour une durée d'un an.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué pour signer les pièces inhérentes à cette embauche.

• **Etude diagnostique de fonctionnement et schéma directeur du système d'assainissement collectif : demande de subvention auprès de Agence de l'Eau**

M. Le Maire donne lecture du mail du 24 Septembre 2018 de Mme Stéphanie VERMET – technicienne Eau et Assainissement du Département d'Ille et Vilaine et du mail du 2 Octobre 2018 de Mr ROUSSEAU Claude de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne concernant les possibilités de subvention de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne dans le cadre d'une étude diagnostique de fonctionnement et schéma directeur du système d'assainissement collectif, soit un taux de subvention de 50 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de solliciter la subvention au taux de 50 % de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne dans le cadre de l'étude diagnostique de fonctionnement et schéma directeur du système d'assainissement collectif de la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC au titre de l'année 2019.
- Donne tous pouvoirs à Mr le Maire ou l'Adjoint délégué pour constituer le dossier de demande d'aide financière désigné ci-dessus et pour signer les différentes pièces inhérentes à la constitution du dossier.

• **Etude diagnostique de fonctionnement et schéma directeur du système d'assainissement collectif : désignation du Comité de Pilotage.**

M. Le Maire informe que dans le cadre de l'étude diagnostique de fonctionnement et schéma directeur du système d'assainissement collectif, il y a lieu de désigner un comité de Pilotage. Il propose de désigner les représentants suivants:

- représentant du maître d'ouvrage :
  - Mr MORAZIN Roger
  - Mr CHAUDAGNE Michel
  - Mr KERGOURLAY Jean-Pierre
  - Mme LETOURNEL Carole
  - Mme DUREY Nadia
  - Mr COUDRAIS Rémy
- représentant du maître d'œuvre : cabinet d'études
- représentant de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne : Mr ROUSSEAU Claude
- représentant du Département d'Ille et Vilaine : Mme VERMET Stéphanie – technicienne Eau et Assainissement – Agence départementale des Pays de Redon et des Vallons de Vilaine
- représentant de l'exploitant : Mr DUVEAU Eric – SAUR – Responsable distribution secteur sud.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de désigner les représentants énumérés ci-dessus en tant que membre du Comité de Pilotage dans le cadre de l'étude diagnostique de fonctionnement et schéma directeur du système d'assainissement collectif.

**Assainissement collectif : tarifs**

M. Le Maire rappelle que les tarifs « assainissement collectifs » étaient fixés comme suit pour l'année 2018 :

- Part fixe : 99,09 €
- Part proportionnelle : 0,62 €

Il demande de se prononcer au sujet de la détermination des « tarifs assainissement collectif » pour l'année 2019 et propose de maintenir les tarifs 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de maintenir les tarifs pour l'année 2019 comme suit :
  - Part fixe : 99,09 €
  - Part proportionnelle : 0,62 €

## Rapport annuel du délégataire SAUR

M. Michel CHAUDAGNE – Adjoint – fait part du compte-rendu d'activité de la SAUR pour l'année 2017 :

### 1°) Données chiffrées

- Linéaire de conduite : 8 532 ml
- Equivalent habitant : 800
- Nombre de clients :
  - 2016 : 322
  - 2017 : 329 } + 2,2 %
- Volumes :
  - 2016 : 24 100 m3
  - 2017 : 23 922 m3 } - 0,74 %

### 2°) Synthèse de conformité

Le résultat 2017 est conforme mais il devient nécessaire pour la collectivité d'envisager une extension ou une nouvelle unité de traitement.

### 3°) Intervention sur le réseau

- 2 377 ml d'hydro curage préventif ont été réalisés en 2017.

A noter pour 2016, le curage préventif de 628 ml en amont du poste de relevage du Pont-es-Frères.

N.B : obligation : 10 % du réseau par an : 853 ml.

- 2 nettoyages de poste de relevage ont été réalisés en 2017.

### 4°) Proposition d'amélioration de l'exploitation

\* L'évolution de la charge organique sur les lagunes (85 % en 2017) montre qu'il devient nécessaire d'envisager la création d'une station d'épuration de type biologique en conservant une lagune pour finition du traitement.

\* La présence d'un débitmètre sur les refoulements des points de relevage permet une meilleure gestion des réseaux et facilite notamment la détermination des eaux claires parasites.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le rapport du délégataire SAUR ci-dessus pour l'année 2017.

## Convention de répartition des charges de fonctionnement : RASED

M. Le Maire donne lecture du courrier du 17 Septembre 2018 de Mr le Maire de GUIPRY-MESSAC spécifiant que le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficultés) est situé sur la Commune de GUIPRY-MESSAC et intervient auprès des élèves de Val d'Anast, La Chapelle-Bouëxic, Baulon, Lassy, Bovel, Lohéac, Saint-Senoux, Mernel et Guipry- Messac.

A l'instar de toutes les dépenses liées au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires, l'Etat prend à sa charge les dépenses de rémunération des personnels, et les communes les dépenses de fonctionnement.

Monsieur le Maire indique que la participation de la Commune était la suivante pour les années ci-dessous :

- Année 2016 : 218,30 Euros
- Année 2017 : 171,09 Euros.

Il est proposé de calculer la participation de chaque commune aux charges de fonctionnement du RASED de la manière suivante :

$$\frac{\text{Coût de fonctionnement (Année n-1)} \times \text{nombre d'enfants scolarisés sur la commune n-1}}{\text{Nombre total d'élèves scolarisés des Communes n-1}}$$

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention de répartition des charges de fonctionnement intercommunales du RASED désignée ci-dessus.
- Donne tous pouvoirs à Mr le Maire ou l'Adjoint délégué pour signer cette convention.

• **Garderie : admission en non-valeur**

M. Le Maire donne lecture du courrier de Mr le Trésorier de PIPRIAC – MAURE en date du 5 Septembre 2018 adressant un dossier d'admission en non-valeur des côtes devenues irrécouvrables pour un montant de 0,02 euros au titre de l'année 2014 pour la garderie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix Pour et 1 voix Contre :

- Accepte l'admission en non-valeur désignée ci-dessus.
- Précise que les crédits nécessaires pour régler cette dépense ont été prévus au compte 6541 du budget « créances admises en non-valeur. »

• **Vente lot n°6 – Eco-quartier du Pont-es-Frères**

M. Le Maire fait part de la demande d'acquisition du lot n°6 d'une superficie de 374 m<sup>2</sup> situé dans le lotissement communal – Eco-quartier du Pont-es-Frères - de la part de Mr CLAUSENER Anthony et de Mme GUILLEMÉ Sophie. Il rappelle la délibération du Conseil Municipal du 7 Juin 2016 arrêtant le prix de vente des différents lots. Il propose donc de vendre le lot n°6 au prix de 32 538,00 € TTC conformément aux tarifs arrêtés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide la vente du lot n°6 de l'Eco-quartier du Pont-es-Frères d'une superficie de 374 m<sup>2</sup> au prix de 32 538,00 Euros à Mr CLAUSENER Anthony et Mme GUILLEMÉ Sophie.
- Charge Maître Armel BOUTHEMY, Notaire, 33, rue de Guer à VAL D'ANAST de la rédaction de l'acte.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué pour la signature de l'acte.

• **Listes électorales : désignation des membres de la commission de contrôle**

M. Le Maire fait part de la circulaire préfectorale du 12 Juillet 2018 relative à la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales et à la mise en place de la commission de contrôle. Il est spécifié que les membres de la commission de contrôle sont nommés par le Préfet au plus tard le 10 Janvier 2019.

Dans les communes de plus de 1000 habitants, la commission est composée de 5 conseillers municipaux :

- 3 conseillers municipaux dans la liste majoritaire dans l'ordre du tableau :
  - Mme LETOURNEL Carole, Mr LEMOINE Patrick, Mme PERON Virginie
- 2 conseillers municipaux de la liste minoritaire dans l'ordre du tableau :
  - Mr COUDRAIS Rémy, Mme HIGNET Manuela

Cette liste doit être identifiée avant le 31 Décembre 2018 afin qu'elle puisse être officiellement nommée par le Préfet dès le 10 Janvier 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Confirme l'identification de la liste ci-dessus dans le cadre de la désignation des membres de la commission de contrôle.

• **Décision modificative n°1 : Budget Commune**

M. Le Maire informe qu'il y a lieu de prendre une décision modificative afin de régler différentes dépenses sur le budget communal :

- **Section d'investissement :**

- **dépenses :**

- Opération 102 : Voirie – compte 2313 : installation, matériel et outillage : 6181,00 €

- Opération 981 : Cimetière : compte 2313 : construction : 886,00 €

Total : 7 067,00 €

- **Recettes :**

- compte 1641 : Emprunts en euros : 7 067,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la décision modificative n°1 désignée ci-dessus.



• **Décision modificative n°1 : lotissement**

M. Le Maire informe qu'il y a lieu de prendre une décision modificative afin de régler différentes dépenses sur le budget lotissement.

- **Section de fonctionnement** :

- **Dépenses** :

- compte 673 : annulation de crédits antérieurs : 836,00 €

- **Recettes** :

- compte 7015 : vente de terrains aménagés : 836,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la décision modificative n°1 désignée ci-dessus.

**XVIII – Convention de mise à disposition de l'Office Intercantonal d'un animateur sportif**

M. Le Maire propose de renouveler la convention de mise à disposition d'un animateur sportif, entre la commune de la Chapelle Bouëxic et l'association « office intercantonal d'animation sportive Maure de Bretagne – Pipriac »

**Article 1 :** La commune met à disposition de l'office intercantonal, M. VOISIN Fabien, domicilié 7 Plédy de Haut, 35330 La Chapelle Bouëxic, animateur scolaire, sportif et jeunesse.

**Article 2 :** L'office intercantonal disposera de M. VOISIN Fabien sur la base de 5,36 heures hebdomadaires annualisées, soit 8,40 heures par semaine pendant trente semaines dont 3 heures pour le club VTT de la Chapelle Bouëxic.

**Article 3 :** La commune de La Chapelle Bouëxic assurera la gestion salariale et les frais annexes. Elle facturera trimestriellement les **5,36 heures\*** chargées aux conditions concédées à M. VOISIN Fabien, Soit un coût horaire de 14,40 € Salaire brut : 1 522,95 € x 43,44 % CP = 661,56 €. C'est-à-dire 1 522,95 €+661,56 € = 2 184 € : 151,67 h = 14,40 €/h.

**Article 4 :** A la demande de l'office intercantonal et en accord avec la commune de La Chapelle BOUEXIC, M. VOISIN Fabien pourra assurer des heures supplémentaires qui seront facturées en sus aux mêmes conditions.

**Article 5 :** Concernant les frais de déplacement de PIPRIAC au lieu de l'activité, ils seront pris en charge directement par l'Office Intercantonal.

**Article 6 :** Cette convention est conclue à compter du 1er septembre 2017 jusqu'au 31 Août 2018 sauf préavis d'un mois, de l'une des parties.

**\*6 heures d'intervention sur le terrain x 1,40 heures (temps de préparation) = 8,40 heures**

**8,40 heures x 30 semaines = 252 heures**

**252 h : 47 semaines = 5,36 heures par semaine, annualisées.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un animateur sportif désignée ci-dessus, avec un coût indexable sur le salaire, pour une durée d'un an renouvelable deux fois.

• **Projet d'école numérique**

M. Le Maire donne lecture du mail du 8 Octobre 2018 de l'Inspection académique d'Ille et Vilaine spécifiant que l'école de LA CHAPELLE-BOUEXIC était éligible à l'appel à projet ENIR (Ecole Numérique Innovante et Ruralité). Ce mail fait suite à un mail du DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale) en date du 28 Septembre 2018. « L'ambition de cet appel à projets, en accompagnant spécifiquement les territoires ruraux (communes de moins de 2000 habitants) est de faire en sorte que l'innovation pédagogique au service du développement des usages du numérique concerne tous les territoires en tenant compte de leur diversité et de leurs singularités. Il doit soutenir notamment les initiatives innovantes des équipes pédagogiques et éducatives dans et autour de l'école contribuant à la réussite scolaire par le développement dans les ruralités de véritables territoires d'innovation pédagogique ».



Dans le cadre du projet global, la subvention de l'Etat couvre 50 % de la dépense engagée pour chaque école et est plafonnée à 7 000 € pour chacune d'entre elles. Pour être éligible, la dépense engagée pour chaque école devra s'élever à minima à 4 000 € (bénéficiant ainsi d'une subvention de l'Etat de 2 000 Euros).

M. Le Maire présente un devis de la SARL MICRO-C concernant l'acquisition d'un ordinateur portable de 17 pouces PRO DVD, 3 vidéo projecteurs, une tablette, un ordinateur fixe et visualiseurs mobiles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable de principe au projet d'Ecole Numérique désigné ci-dessus avec une enveloppe maximum de dépenses de 8 000 € TTC (taux de subvention : 50 %), au titre de l'année 2019.

## Informations

### Titularisation de Mme COETTE Christelle – Adjoint Technique

M. Le Maire informe que Mme COETTE Christelle – Adjoint technique au service des écoles a été titularisée à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 sur un poste à hauteur de 28/35<sup>ème</sup>.

### Vœux 2019.

Il est proposé de fixer la date de la cérémonie des vœux de la municipalité au samedi 12 Janvier 2019.

### Illumination de Noël

Il est décidé de reconduire pour les modalités d'illumination de Noël 2018, les mêmes conditions que celles de Noël 2017.

### Marché de Noël

Le Marché de Noël est prévu le samedi 15 Décembre 2018.

### Téléthon

Le Téléthon est programmé le dimanche 9 Décembre 2018.

### Fleurissement

Il est envisagé de prévoir moins de jardinière l'année prochaine et de favoriser des plantations dans le cadre du développement durable. En ce qui concerne l'emplacement des jardinières, il est demandé qu'un passage plus important soit laissé route de Rennes pour les poussettes.

### SIGEP (piscine de GUER)

Consécutivement à l'intégration de GUER Communauté dans la Communauté de Communes « Oust Brocéliande Communauté », le SIGEP de GUER sera géré à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 par l'Oust Brocéliande Communauté. A partir de septembre 2019, il sera procédé à la dissolution du SIGEP. L'ensemble du personnel est maintenu dans ses fonctions et sera donc géré par l'Oust Brocéliande Communauté. Une nouvelle convention sera signée avec les Communes adhérentes.

## Réunion du 12 novembre 2018

### Taxe d'aménagement

**Taxe d'aménagement : - secteur 12, 14, 16, rue de Villeneuve : section ZR n°269 - secteur rue du Plat d'Or : section AB n°533 en partie, 535 en partie, 499 en partie - secteur de « La Silandais » : section ZO n°241, 240, 237, 236, 113, 107- secteur de "La Frétille"**

M. Le Maire rappelle la note à destination des Maires, réalisée par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, inhérente aux modalités de mise en place de la taxe d'aménagement. Il rappelle également que toute délibération concernant l'application de la taxe d'aménagement est à prendre avant le 30 Novembre 2018. Il rappelle, d'autre part, les termes des précédentes délibérations du Conseil Municipal relatives à la taxe d'aménagement. Il demande de se prononcer au sujet des modalités d'instauration de la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal et propose d'instaurer le taux de 3 %, sauf sur les secteurs ayant fait l'objet des délibérations de ce jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'instaurer la taxe d'aménagement sur le territoire communal dans les conditions désignées ci-dessus.

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2021). Toutefois le taux fixé ci-dessus pourra être modifié tous les ans.

Pour les secteurs suivants, Mr le Maire propose d'instaurer les taux suivants :

- secteur 12, 14, 16, rue de Villeneuve : section ZR n°269 : 20 %
- secteur rue du Plat -d'Or : section AB n°533 en partie, 535 en partie : taux : 10 %
- secteur dit « La Silandais » : section ZO n°241, 240, 237, 236, 113, 107 : taux : 17 %.
- secteur de « La Frétille » : section B n° 303 et 304 : 20 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide d'instaurer la taxe d'aménagement sur les secteurs désignés ci-dessus aux taux mentionnés ci-dessus.

#### • **Décision modificative n°3**

M. Le Maire informe qu'il y a lieu de prendre une décision modificative afin de régler différentes dépenses sur le budget communal :

- Section d'investissement :

- Dépenses :

- Opération 997 : salle multisports – compte 2184 : Mobilier : 1 320 Euros.

- Recettes :

- Compte 1641 : Emprunt en euros : 1 320 Euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la décision modificative n°3 désignée ci-dessus.

#### • **Subvention – budget CCAS**

M. Le Maire précise qu'afin de régler certaines dépenses d'entretien de bâtiments réalisées par le CCAS concernant le bâtiment situé 5 rue de la Mairie, il y a lieu de verser une subvention de 2 000 € au CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de verser une subvention de 2 000 € (compte 6753 : subvention exceptionnelle de fonctionnement) au CCAS.

#### • **Indemnité de Conseil du Trésorier**

M. Le Maire donne lecture du courrier du 9 Novembre 2018 de M. Le Trésorier de PIPRIAC-MAURE spécifiant qu'en application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 Mars 1982, un arrêté en date du 16 Décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveur des Communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de verser l'indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur des Communes des cantons de PIPRIAC-MAURE-DE-BRETAGNE : Mr COMBEAU Stéphane, pour l'année 2018 à hauteur de 100 %.

#### • **Régime indemnitaire : personnel communal**

Mr le Maire rappelle que le régime indemnitaire RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel comprend 2 parts :

- l'IFSE : Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise qui représente une part fixe déterminée en fonction de la place au sein de l'organigramme.

- le CI : Complément Indemnitaire qui représente une part variable fixée au regard des critères d'évaluation établis dans l'entretien professionnel.

Il propose d'établir la clé de répartition suivante :

- IFSE : part fixe : 60 %

- CI : part variable : 40 %

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide l'attribution du RIFSEEP dans les conditions désignées ci-dessus pour l'année 2018.

• **Modification des horaires de l'école publique pour la rentrée scolaire 2019-2020**

M. Le Maire donne lecture du courrier du 24 Septembre 2018 de Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des services de l'Education Nationale relatif à la modification des horaires des écoles publiques et spécifiant le calendrier :

- Jusqu'au 22 Novembre 2018 : déclaration de réflexion des partenaires.
- le 26 Novembre 2018 : envoi par l'Inspection Académique des documents à renseigner.
- Jusqu'au 6 Février 2019 : délai de rigueur : envoi de la demande de modification horaire pour la rentrée 2019-2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de lancer une réflexion concernant une modification éventuelle des horaires de l'école publique pour la rentrée scolaire 2019-2020.

• **Ecole : demande de participation financière pour projet conte musical**

M. Le Maire donne lecture du courrier du 19 Octobre 2018 de Madame la Directrice de l'Ecole. Dans le cadre des interventions d'une professeure de chant de l'école de musique de VHBC, dans 5 classes de l'école, ayant pour thématique le conte musical, il est proposé une visite pour les élèves au Musée des Beaux - Arts de Rennes. Le coût du transport s'élevant à 1 200 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à la participation financière de 1 200 € pour le transport au Musée de Rennes pour les enfants des 5 classes dans le cadre du projet conte musical.

• **Rapport d'activité du SDE 35**

M. Le Maire présente le rapport annuel d'activité du Syndicat Départemental d'Energie 35 qui retrace l'action et les activités au cours de l'année 2017. Les principales actions du SDE 35 sont les suivantes :

1°) **Eclairage public**

- Budget prévisionnel 2018 : 16 611 203 Euros
- 298 opérations engagées en 2017 , dont :
  - extension d'éclairage public : 60 opérations
  - extension d'éclairage lotissements : 22 opérations
  - rénovation d'éclairage : 209 opérations
  - éclairage de terrain de sports : 7 opérations.

2°) **Travaux d'amélioration du réseau électrique des Communes.**

- Budget prévisionnel 2018 : 31 130 124 Euros dont :
  - 116 postes de transformation créés.
  - 30 kms réseaux HTA construits
  - 295 kms réseaux basse tension construits
  - 176 kms réseau fils nus déposés.

3°) **Autres opérations**

- développer et soutenir la mobilité gaz
- promouvoir et développer la mobilité électrique
- développement des énergies renouvelables.

Consécutivement à cette présentation le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité désigné ci-dessus.

• **Evolution du groupement d'achat d'énergie (électricité – gaz) SDE 35 : retrait du groupement de commandes de fourniture d'électricité et adhésion au groupement de commandes d'énergie**

Contexte local :

Conformément à ses statuts, le Syndicat Départemental d'Energie 35 est habilité à être coordonnateur de groupements de commandes. Pour répondre aux obligations de l'ouverture du marché de l'électricité et dans une optique d'optimisation de la commande publique, le comité syndical du SDE35, réuni le 18 novembre 2014, avait décidé de constituer un groupement de commandes pour l'achat d'électricité.

Pour répondre à de nouveaux besoins et dans l'optique de poursuivre l'optimisation de la commande publique, le comité syndical du SDE35, réuni le 16 octobre 2018, a décidé de dissoudre le groupement existant et de créer un nouveau groupement de commandes « Énergie » permettant à la fois l'achat d'électricité et de gaz.

Afin de permettre à la commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC d'adhérer au nouveau groupement de commandes Énergie, elle doit se retirer du groupement de commandes électricité, à l'issue des marchés en cours ou attribués. Le comité syndical du SDE35, réuni le 16 octobre 2018 a validé la convention constitutive du groupement de commandes. Celle-ci a une durée permanente. Les commissions d'appel d'offres sont celles du SDE35, coordonnateur du groupement, chargé de la passation des marchés d'achat d'énergie. L'exécution des marchés est assurée par la commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise le retrait de la commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC du groupement de commandes de fourniture d'électricité à l'issue des marchés en cours ou attribués ;
- autorise l'adhésion de la commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC au groupement de commandes de fourniture d'énergie ;
- accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes de fourniture d'énergie, annexée à la présente délibération ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement ;
- autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés et accords-cadres issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC.

• **Rapport annuel du Syndicat des Bruyères**

M. Le Maire fait part du rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) 2017 du Syndicat des Bruyères (service de l'eau potable) :

**1°) Organisation administrative du service.**

Le SIAP des Bruyères regroupe les Communes de Bourg des Comptes, Bovel, Bruc-Sur-Aff, Chanteloup, Comblessac, Crevin, Guichen, Pont-Réan, Guignen, La Chapelle-Bouëxic, le Petit-Fougeray, Lieuron, Les Brulais, Lohéac, Val d'Anast, Mernel, Pancé, Pipriac, Pléchatel, Poligné, Saint-Malo-de-Phily, Saint-Séglin et Saint-Senoux.

Elle dessert partiellement GUIPRY-MESSAC.

**2°) Estimation de la population desservie : 41 000 habitants**

**3°) Conditions d'exploitation du service**

Depuis le 1<sup>er</sup> Juin 2014, la SIA des Bruyères et de Maure-Mernel se sont regroupés. Ces services sont exploités en affermage. Le délégataire est la SAUR.

- secteur des Bruyères : DSP de 12 ans : fin 31/12/2025
- secteur Maure-Mernel : DSP de 12 ans : fin 31/12/2021

**4°) Prestation exercées dans le cadre du service**

- Gestion du service (surveillance et entretien des installations)
- Gestion des abonnés
- Entretien
- Renouvellement du matériel
- Prestations particulières (entretien des points de distribution publics, recherche et élimination des fuites).

**5°) Ressources en eau**

\* Points de prélèvement

	<u>Année 2016</u>	<u>Année 2017</u>	<u>Variation</u>
- Saint-Senoux :	112 069 m3	81 254 m3	- 27,50 %
	(respect de l'autorisation du prélèvement : 90 000 m3)		
- Forage de Mernel :	163 743 m3	160 667 m3	- 1,88 %
	(non respect de l'autorisation de prélèvement : 146 000 m3).		

\* Importation d'eau

- SMP OUEST 35 :	1 547 077 m3	1 605 023 m3	+ 3,74 %
- SIE de la Forêt de Paimpont	28 689 m3	27 917 m3	- 2,69 %

\* Total des volumes d'eau potable

- Ressources propres : 12 %
- Importations : 88 %

6°) <u>Nombre d'abonnés</u>	<u>Année 2016</u>	<u>Année 2017</u>	<u>Variation</u>
- <b>Nombre total d'abonnés</b>	18 140	18 434	+ 1,62 %
dont LA CHAPELLE-BOUEXIC :	638		

7°) <u>Longueur de réseau</u>	<u>Année 2016</u>	<u>Année 2017</u>	<u>Variation</u>
<b>Linéaire en kms</b>	1 046,40	1 045,20	- 0,12 %

8°) Fixation des tarifs en vigueur

Au 1<sup>er</sup> Janvier 2018, les formules d'indexation appliquées conduisent aux variations suivantes par rapport aux tarifs de base en vigueur.

Les tarifs concernant la part de la Société SAUR sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient définitif au contrat.

- Secteur des Bruyères : + 1,41 %
- Secteur de Maure-Mernel : 10,56 %

N.B. : Les taxes et redevances sont fixés par les organismes concernés. Le service est assujéti à la TVA.

a) Le prix de l'eau secteur des Bruyères

\* Prix théorique du m3 pour un usager consommant 120 m3 : 2,92 €/m3.

Répartition des recettes au 1<sup>er</sup> Janvier 2018.

- Exploitant : 34 %
- TVA : 5,29 %
- Redevance pollution : 10,3 %
- Redevance pour prélèvement sur ressource en eau : 1,5 %
- Fonds de concours : 5,8 %
- Collectivités : 43,29 %

b) Le prix de l'eau du Syndicat Maure-Mernel

\* Prix du m3 pour un usager consommant 120 m3 : 2,95 € le m3

9°) Qualité de l'eau (source ARS)

L'eau distribuée au cours de l'année 2017 a été de bonne qualité microbiologique. Elle est restée conforme aux limites réglementaires fixées pour les éléments indésirables et les pesticides.

10°) Renouvellement des réseaux.

Le linéaire renouvelé en 5 ans est de 27,86 kms.

11°) Travaux payés au cours de l'exercice : 1 535 203 €

Consécutivement à cette présentation, le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité désigné ci-dessus.

• **Déclaration d'intention d'aliéner : parcelle ZR n° 201 et n° 198 – 10, rue du Clos-Eon**

M. Le Maire rappelle la délibération du 6 Novembre 2017 instituant le droit de préemption urbain sur toutes les zones urbaines délimitées par le Plan Local d'Urbanisme de LA CHAPELLE-BOUEXIC, approuvé par délibération du 3 Mars 2014. Considérant la DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) transmise par Maître Marion BERSCH – Notaire - le 24 Septembre 2018 concernant les parcelles suivantes :

- section ZR n° 201 – d'une contenance de 23a73ca
- section ZR n° 198 – d'une contenance de 1a17ca

Soit une surface totale 24a90ca sise 10, rue du Plat d'Or – 35330 LA CHAPELLE-BOUEXIC appartenant à Mr CERCLE Sébastien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de renoncer à exercer son droit de préemption urbain concernant les parcelles désignées ci-dessus.
- Autorise Mr le Maire ou l'Adjoint délégué à signer au nom et pour le compte de la Commune tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

• **Déclaration d'Intention d'Aliéner : parcelles AB n° 485, B n° 418 et AB n°571 – 49, rue de la Mairie**

M. Le Maire rappelle la délibération du 6 Novembre 2017 instituant le droit de préemption urbain sur toutes les zones urbaines délimitées par le Plan Local d'Urbanisme de LA CHAPELLE-BOUEXIC approuvé par délibération du 3 Mars 2014. Considérant la DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) transmise par Maître de POULPIQUET Guillaume, le 5 Novembre 2018 concernant les parcelles suivantes :

- section AB n° 485 d'une contenance de 0a30ca
- section B n° 418 d'une contenance de 11a09ca
- section AB n° 571 d'une contenance de 0a01ca (pour ½ indivise)

Soit une surface totale de 11a40ca sise 49, rue de la Mairie – 35330 LA CHAPELLE-BOUEXIC appartenant à Mr et Mme SOULAIN Gervais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de renoncer à exercer son droit de préemption urbain concernant les parcelles désignées ci-dessus.
- Autorise Mr le Maire ou l'Adjoint délégué à signer au nom le pour le compte de la Commune tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

• **Programme Local de l'Habitat : projet arrêté soumis à l'avis des personnes publiques associées**

M. Le Maire donne lecture du courrier du 11 Octobre 2018 de Mr le Vice-Président de Vallons de Haute Bretagne Communautés transmettant la délibération du conseil communautaire du 26 Septembre 2018 arrêtant le projet de programme local de l'habitat de Vallons de Haute Bretagne Communauté ainsi que les trois documents qui composent le programme local de l'habitat :

- le diagnostic
- les orientations
- le programme d'action.

Le programme d'action du PLH se décompose de la manière suivante :

**Opération 1 : Maîtriser le foncier pour accueillir la production nouvelle (SCOT).**

- anticiper les objectifs de production du SCOT en territoire tendu
- identifier les potentiels de renouvellement urbain.
- maîtriser les acquisitions foncières.

**Opération 2 : Intervenir sur la rénovation du parc existant (public/privé/communal)**

- mobiliser des fonds en faveur de la réhabilitation du parc ancien
- accompagner les porteurs de projets d'amélioration de l'habitat en complément des dispositifs ANAH.
- cibler l'accès à la propriété vers le parc ancien et aider à sa rénovation.
- soutenir les actions de repérage des situations de précarité énergétiques et/au mal logement.

**Opération 3 : Assurer la mixité sociale et la réponse aux besoins spécifiques de logement.**

- développer l'offre de logements au sein du parc public.
- répondre aux besoins en logement et hébergement des publics spécifiques.

**Opération 4 : Mener et animer la politique habitat du territoire.**

- suivre le développement résidentiel du territoire et l'attente des objectifs du SCOT :
  - suivi des consommations foncières
  - production neuve
  - fonctionnement du marché de l'existant
  - formation des prix.

Une enveloppe de 1 015 600 € sur 6 ans est allouée à la politique de l'habitat soit 169 267 € par an en moyenne pour les actions de mise en œuvre des orientations.

Enfin, il est spécifié qu'en vertu de l'article L 302-2 du Code de la construction et de l'habitation, les personnes publiques associées disposent d'un délai de deux mois à compter de la réception du présent document pour donner un avis. Passé ce délai l'avis sera réputé favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable au projet de programme local de l'habitat de Vallons de Haute Bretagne Communauté.

<b>Informations</b>
---------------------

• **Présentation du projet ENIR (Ecole Numérique Innovante et Ruralité) par Mme Sylvie HOURMAND.**

Mme HOURMAND Sylvie – Directrice de l'Ecole Publique – présente le projet ENIR (Ecole Numérique Innovante et Ruralité). L'école de LA CHAPELLE-BOUEXIC est école prioritaire au niveau du réseau. D'où l'importance de l'outil numérique en terme :

- de culture : visite virtuelle d'un musée par exemple, etc ...
- de SVT
- d'Histoire, de Géographie et dans différents domaines techniques.

L'outil numérique favorise l'insertion scolaire et sociale. Il permet d'apprendre aux enfants à utiliser le matériel et à savoir gérer l'utilisation de ce matériel. Enfin, cet équipement permet aux enseignants de disposer de matériel opérationnel.

M. Le Maire rappelle que la subvention de l'Etat couvre 50 % de la dépense engagée pour chaque école et est plafonnée à 7 000 € pour chacune d'entre elles. Pour être éligible, la dépense engagée pour chaque école devra s'élever à minima à 4 000 € (bénéficiant ainsi d'une subvention de 2 000€). Il précise au Conseil Municipal que le devis de la SARL MICRO C a été retenu concernant l'acquisition d'un ordinateur portable de 17 pouces PRO DVD, 3 vidéo projecteurs, une tablette, un ordinateur fixe et visualisateurs mobiles pour un montant de 7 096,80 € TTC.

• **Résultats de la consultation selon la procédure adaptée : marché de maîtrise d'œuvre – projet d'aménagement touristique « Ex Bonne Franquette »**

M. Le Maire fait part des résultats suivants d'ouverture des plis consécutivement à la commission d'ouverture des plis du lundi 12 Novembre 2018 à 14h15 consécutivement à la consultation selon la procédure adaptée relative au marché de maîtrise d'œuvre inhérent au projet de rénovation d'un bâtiment communal en locaux d'hébergement et associatifs :

Nom et adresse du Cabinet	Taux d'honoraires	Montant des honoraires	Total
SARL GUMIAUX et GOMBEAU Architecte DPLG 85, Les Béziers 35310 BREAL SOUS MONTFORT	9%	tranche ferme : 29 950,00 € HT tranche optionnelle : <u>15 050,00 € HT</u> 45 000,00 € HT OPC 4 500,00 € HT (ordonnancement, pilotage et coordination)	49 500,00 € HT 59 400,00 € TTC
Yann HUET Désirs d'Espaces Architectes 54, bd Vilbois Mareuil 35000 RENNES	11%	tranche ferme : 28 050,00 € HT tranche optionnelle : <u>26 950,00 € HT</u> 55 000,00 € HT OPC 5 000,00 € HT SSI 3 800,00 € HT	63 800,00 € HT 76 560,00 € TTC
Xavier PAGEOT Architecte 8, rue Voltaire 22000 SAINT BRIEUC	8,60%	tranche ferme : 26 660,00 € HT tranche optionnelle : <u>16 340,00 € HT</u> 43 000,00 € HT OPC 8 000,00 € HT	51 000,00 € HT 61 200,00 € TTC

M. Le Maire propose d'auditionner les 3 cabinets d'architectures désignés ci-dessus en présence de la commission d'ouverture des plis le vendredi 23 Novembre 2018 préalablement à toute décision définitive.

• **Répartition des recettes des amendes de police (dotation 2018- programme 2019).**

M. Le Maire donne lecture du courrier du 23 Octobre 2018 de Monsieur le Vice-Président du Conseil Départemental délégué aux infrastructures relatif à la répartition des recettes des amendes de police (dotation 2018 – programme 2019) spécifiant que les projets présentés s'inscriront dans une démarche de sécurité routière et ne devront pas être déjà réalisés. Il est décidé d'étudier la mise en place d'un radar pédagogique et de solliciter différents devis auprès de divers fournisseurs. La demande devra être transmise au service construction de l'agence départementale du Pays pour le 31 Janvier 2019.



• **Délibération : hausse des carburants**

M. Le Maire donne lecture de la proposition de délibération rédigée par l'Association des Maires Ruraux d'Ille et Vilaine relative à la hausse des carburants.

Le Conseil Municipal, avant toute délibération, demande à l'Association des Mairies Ruraux d'établir des propositions par rapport à cette problématique.

• **Compte-rendu VHBC**

Dans le cadre de la refonte des sites internet, il est fait appel à la Société CREASIT pour un montant de 127 284 € pour VHBC & Porte de Loire Communauté et également le Pays des Vallons de Vilaine.

• **Dossier d'information relatif au site de radio-téléphonie mobile ORANGE sis « Le Grand-Rocher » à LA CHAPELLE-BOUEXIC**

M. Le Maire donne lecture du courrier de la Société SYSCOM – DEVELOPPEMENT concernant un dossier d'information relatif à l'implantation d'une antenne mobile de radio-téléphonie ORANGE sis « Le Grand-Rocher » à LA CHAPELLE-BOUEXIC avec un pylône d'une hauteur de 36 mètres.

• **Bilan financier « Bouexic animation »**

M. Le Maire fait part au Conseil Municipal du bilan financier de « Bouexic Animation ».

• **Demande d'utilisation du local attenant à l'Eglise**

Le Conseil Municipal donne son accord à l'utilisation du local attenant à l'église par l'artiste Mme GALERNE Valérie dans le cadre d'un atelier d'art plastique pour les enfants.

## ELECTIONS EUROPEENES

Elles auront lieu le Dimanche **24 Mai 2019**.

Notre liberté est de voter ou non mais ne pas voter, peut, un jour, atteindre notre liberté. La citoyenneté et le civisme doivent être remis au premier plan sachant que chaque vote compte.



## Rappel

Nous vous rappelons qu'il est possible de déposer à l'agence postale **les bouchons de bouteilles plastiques, les cartouches d'encre et les piles usagées**. La Commune se charge ensuite de les faire recycler.



# I NFORMER

Certes, il faut lire mais à La Chapelle-Bouëxic, nous avons mis en place plusieurs éléments de communication :

- Echo Chapellois.
- Site internet
- Panneau Pocket



La démocratie se cultive en s'informant et c'est une volonté de notre municipalité.

# A PPLICATION PANNEAU POCKET



**Vous avez été nombreux à installer sur votre téléphone l'application Panneau Pocket.**

**Cette application vous permet d'être informé en continu sur les évènements de la Commune.**

**Pour celles et ceux qui ne l'ont pas encore installée, et qui souhaitent le faire, vous trouverez ci-dessous la procédure à suivre : Important : En installant cette application, la Mairie n'aura aucun accès à votre numéro de téléphone.**

**Panneau Pocket : Pour être informé en continu !**

La commune s'est abonnée au service Panneau Pocket afin de transmettre aux chapellois des informations en continu sur leur téléphone portable : réunions, manifestations, alertes météo...

**Consultable partout** : à domicile, au travail, dans la rue...toutes les informations ou évènements qui concernent la commune seront toujours à portée de main sur votre téléphone.

**Un dispositif facile à installer et à utiliser pour tous !**

1°) Rendez-vous sur l'App store ou Google play de votre téléphone.

2°) Saisir dans la barre de recherche « panneau pocket ».

3°) Cliquer ensuite sur le logo de Panneau Pocket puis sur installer.

4°) L'installation s'effectue toute seule.

5°) A la fin, un message apparaît en haut de votre écran.

6°) Une icône est créée sur votre téléphone. Il vous suffit de cliquer dessus puis choisir dans la liste la Commune en cliquant sur La Chapelle Bouëxic n'oubliez pas de cliquer sur l'étoile au bout de la ligne.

Les informations sont accessibles, en balayant simplement votre écran avec votre doigt pour faire défiler les informations et les alertes de la commune.

**Cette application est gratuite** pour les utilisateurs. Lorsqu'une information vient d'être transmise, vous recevez une notification sur votre téléphone.

**Avis aux associations** : N'hésitez pas à transmettre vos évènements à Linda LE LAY par mail [lindalelay@gmail.com](mailto:lindalelay@gmail.com) ou au 02.99.92.05.71

# R ECENSEMENT MILITAIRE



Tous les jeunes **nés entre JANVIER et MARS 2003** doivent se faire recenser **avant le 31/03/2019**. Ils doivent se présenter à la mairie durant cette période, munis du livret de famille.

**Contact : ☎ 02.99.92.01.15**

**Plus d'infos sur [www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete/jdc)**

## ECLAIRAGE PUBLIC

Pour répondre à quelques questions et vous informer :

- L'éclairage des résidences des 17 et 19 rue de Villeneuve n'est pas de la compétence de la Commune. Les coûts sont à la charge des habitants de ces résidences et les horaires d'éclairage peuvent être différents de ceux de la Commune.
- L'éclairage de cheminement vers la salle de sports dépasse les 22h, en raison des activités des clubs et de la distance à parcourir à pieds.
- Une réflexion est engagée par la Commune pour différencier des zones en fonction des rues et des équipements (notamment la salle des fêtes).



## DEPOT DES DECHETS DANS LES POUBELLES PRIVEES



Juste un petit mot pour inciter les enfants et leurs parents qui empruntent au retour de l'école, la ruelle de la Forge (entre le bar tabac et le cabinet infirmier) à ne pas jeter leurs déchets dans les poubelles situées près du bar. Chacun a des poches pour les emmener à la maison. Merci

## LIAISON D'AMITIE AVEC VIGEOIS (Corrèze)

Dans le cadre des échanges avec VIGEOIS, un séjour est prévu le week-end de l'ascension **(du 30 Mai au 2 Juin)**.

Les personnes intéressées par cet échange peuvent appeler dès maintenant la **mairie (Mme DIVET) au 02.99.92.01.15 OU Mr MORAZIN (Maire)**. Moments festifs, visites du Patrimoine, gastronomie agrémenteront ce séjour.



## IMPOTS LOCAUX



C'est un sujet qui revient souvent dans les débats. Concernant les 3 impôts locaux qui alimentent le budget communal :

- La taxe d'habitation qui, en 2018, a recueilli 178 766,00 €
- Le Foncier bâti qui, en 2018, a recueilli 123 809,00 €
- Le Foncier non bâti qui, en 2018, a recueilli 28 274,00 €

Concernant la taxe d'habitation, l'état a choisi d'agir sur son montant (sachant que cette taxe était déjà diminuée en fonction des revenus). Le montant de cette taxe devrait être reversé aux communes, par l'Etat.

Si vos impôts ont augmenté en 2018, ce n'est pas le fait d'une décision de notre municipalité.

Nous n'avons pas augmenté les taux.

Si augmentation, elle est due à une revalorisation des bases (décision nationale) ou de décisions prises par d'autres collectivités (Communauté de Communes, Département).

Le total de ces 3 taxes ne suffit pas au fonctionnement global de notre commune : nous avons d'autres dotations (Etat, Communauté de Communes...) et aussi des subventions dans le cadre de nos projets.

Nous sommes à votre disposition si vous souhaitez connaître tous les éléments de ces budgets. Vous pouvez aussi assister aux réunions de Conseil Municipal dont les dates sont affichées à la mairie et sont communiquées sur l'application Panneau Pocket (voir l'encart pour savoir comment l'installer page 18 de cet écho).

## Personnel Municipal

Les ressources totales perçues au niveau de LA CHAPELLE-BOUËXIC (882 328,00 €) avec les dotations de l'Etat, de la Communauté de Communes... permettent d'assurer le fonctionnement des services municipaux :

- Ecole : 6 postes à temps partiel ( de 17,5h à 31h par semaine) Entretien des locaux, aide en maternelle.
- Restaurant scolaire : 1 poste (préparation et service des repas). Poste couvert par le prix des repas.
- Services techniques : 2,3 postes (1 temps plein, 1 à 50 % , 1 à 80 %). Entretien des espaces communaux, réparations diverses, créations...
- Services administratifs : 2,8 postes (Urbanisme, état civil, dossiers municipaux, comptabilité).

- Service animation : 0,75 poste (Surveillance, école, Bouëxic accueil, Ecole de VTT, gestion de la salle de sport...)
- Bibliothèque / médiathèque : 1 poste à temps partiel (24h par semaine) Accueil des enfants de l'école, animations, accueil du public.
- Agence postale (21h30 par semaine).
- Le centre de Loisirs est géré par la Communauté de Communes.

En comparant avec d'autres communes, ce personnel n'est pas important si on veut maintenir la qualité des services, le maintien de l'accueil au public.

Il est évident que diminuer nos ressources nous obligerait à supprimer certains services.





# ZOOM SUR LES DERNIERS ÉVÈNEMENTS

## Colis de Noël

Chaque année, selon la tradition, les personnes de plus de 80 ans qui n'ont pu participer au repas offert par le CCAS (âge ou raisons médicales) ne sont pas oubliées !

Le samedi 1er décembre dernier, les membres du CCAS se sont retrouvés pour préparer des colis de Noël. Ils se sont ensuite rendus au domicile ou à la maison de retraite au moment des fêtes de fin d'année pour leur apporter un présent. Ce fut un moment privilégié pour bavarder et échanger.



Au 1er rang  
de gauche à droite :  
Mme Laëticia AUDRAN,  
Mme Léone MASSON,  
Mr Bernard BERTIN,  
Mme Louissette LEBRET;

Au second rang  
de gauche à droite :  
Mme Marie-Thérèse TIGER,  
Mme Manuela HIGNET,  
Mme Marie-Thérèse  
LARCHER,  
Mr Patrick LEMOINE,  
Mme Carole LETOURNEL.

Absents sur la photo : Mme  
Lucienne DION,  
Mr Eric LARCHER  
Mr Roger SOULAIN

## Avis aux séniors !

Le clic des 4 rivières en lien avec le CCAS a proposé les années précédentes des ateliers ou des conférences sur plusieurs thèmes :

- Démarchage à domicile,
- la sécurité pour les séniors,
- prendre soin de soi par l'alimentation...

Cette année, Louissette LEBRET, Adjointe aux Affaires Sociales vous propose de lister les thèmes ou sujets que vous aimeriez aborder.

Pour cela, des boîtes à idées seront déposées au mois de janvier (mois des vœux !) dans plusieurs lieux :

- La Mairie,
- La Poste,
- La Bibliothèque
- Lors des rencontres du Club de l'amitié.

N'hésitez pas à lui  
faire part de vos  
idées !



## C ONCOURS DE PETANQUE



*Remise des prix aux équipes gagnantes lors du repas du 26 Octobre dernier*

C'est dans une ambiance très conviviale, que s'est déroulé le tournoi de boules. Le tournoi a été créé en 2003 avec 11 équipes inscrites.

Très rapidement, l'évènement a remporté un vif succès. En effet, 15 ans après, ce sont 36 équipes qui ont participé cette année à ce concours.

C'est 72 joueurs (ados, adultes hommes et femmes de tous âges) se sont affrontés amicalement de mai à septembre dernier.

Les rencontres ont permis aux équipes de sortir de chez elles et de profiter des douces soirées chapelloises. La saison s'est clôturée par un repas et la remise des trophées, ceci dans une ambiance sympathique.

Classement des équipes gagnantes :

Equipes Séniors : Henri ESNAULT et Jean RAIMBAULT

Equipe féminine : Sylvie COËLO et Ghislaine RIGAUD.

Equipe masculine : Patrice FISCHER et François LECROSNIER

Si vous souhaitez participer au concours l'année prochaine, guettez l'écho chapellois du mois de mars prochain, afin de connaître la date des inscriptions.

Patrick LEMOINE



## INITIATION A L'INFORMATIQUE



Chaque semaine, la municipalité propose des animations dans le cadre de Bouëxic Accueil :

- On cuisine ensemble.
- On mange ensemble.
- Un atelier mémoire.
- On sort ensemble.

Depuis le 1er octobre dernier, 8 personnes se sont inscrites à un nouvel atelier « Initiation à l'informatique ». Le rendez-vous a lieu le lundi matin de 10h00 à 11h00 à l'espace multimédia situé dans la bibliothèque municipale.

Ces initiations s'adressent à des personnes débutantes. Chacune, à son rythme, a pu se familiariser dans un premier temps avec la souris. Les ateliers sont variés et fonction des goûts de chacune : recherches de recettes, jeu de cartes en ligne, vidéo d'art floral, voyages....

L'animatrice Linda LE LAY est là pour les initier, les guider dans une ambiance très conviviale.

Félicitations à ces nouvelles internautes qui n'ont pas hésité à braver leurs appréhensions concernant l'informatique !

Si vous souhaitez participer à ces ateliers, contacter Linda LE LAY au 02.99.92.05.71 (le matin).



## TELETHON 2018



Comment joindre l'utile à l'agréable ?

C'est ce qu'ont réalisé 44 marcheurs et 36 vététistes.

A l'invitation de la commission d'animation, ces 2 groupes ont sillonné en toute convivialité les chemins de la campagne chapelloise. Les 5 €uros d'engagement ont été reversés intégralement au Téléthon ainsi que les autres dons faits le jour même par le groupe accomplissant le tour du canton.

La solidarité chapelloise s'est poursuivie le jour du marché de Noël, par la vente d'une soupe fabriquée par des bénévoles réunis autour de Valérie MARCHAND, cuisinière du Restaurant scolaire.

Merci à tous !





## LA PREPARATION DE LA SOUPE



La Commission animation a voulu innover cette année pour le marché de Noël. Elle a pu rassembler quelques bénévoles afin de préparer une soupe.

Celle-ci a été vendue en bouteilles ou au bol lors du marché de Noël le samedi 15 décembre.

Les profits de cette vente étaient destinés à l'Association Française contre les Myopathies du Pays de Val d'Anast.



158 litres de soupe :  
C'est 120 kilos  
de légumes épluchés



## Le marché de Noël a connu un nouveau succès.



Le Père-Noël et ses lutins de Bouëxic Animation



Le stand maquillage



L'équipe organisatrice



Le Père Noël très plébiscité

Les conditions météorologiques ont contraint les organisateurs du marché de Noël à le déplacer à la salle polyvalente, ce qui a pénalisé les commerçants du bourg, merci à eux pour leur compréhension. Cela n'a toutefois pas empêché les visiteurs de venir très nombreux

Les responsables de l'organisation Jean-Yves BOUET et Patrick LEMOINE, la Commission Animation de la Mairie, entourés d'une bonne équipe de bénévoles ont accompli un travail important de recherches et de contacts avec les exposants.

Nous tenons particulièrement à remercier les exposants;

Nouveauté cette année, un partenariat a été mis en place avec l'Association AMF Téléthon du Pays d'Anast. L'ensemble des bénéfices de cette journée, lui a été reversé.



# ZOOM SUR LES PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Réunion du 5 Décembre 2018

Le Conseil Communautaire a décidé, à l'unanimité, d'approuver le montant global de DSC pour l'année 2018, pour un montant total de 1 285 290 €.

Le pacte financier voté en février 2016 prévoit deux parts :

- La part potentiel financier moyenne locale (chiffres de l'année n-2)
- La part fréquentation des équipements communautaires (chiffres de l'année n-2)

Dans ce cadre, la commune de La Chapelle Bouëxic percevra 38 943 €. Le montant du FPIC 2018 s'élèvera, quant à lui, à 31 367 €.

Le Conseil Communautaire a décidé, à la majorité – 1 voix Contre d'autoriser le principe de fonds de concours aux « petites communes » (pour leurs dépenses d'investissement).

L'enveloppe financière ouverte annuellement est de 16 000 € maximum par commune et par an pour un ou plusieurs projets, soit une somme de 320 000 € sur la période 2019-2022.

Le Conseil Communautaire a décidé, à la majorité - 3 Voix Contre & 3 abstentions : d'autoriser le principe de fonds de concours aux communes centre de bassin de vie. Dans ce cadre, Val d'Anast percevra 500 000 € pour la construction d'une salle de sport. Guipry-Messac percevra 500 000 € pour la réalisation d'un Pôle Enfance / Petite Enfance, et 500 000 € pour le programme d'investissement relatif à l'ouverture du collège.

Le Conseil Communautaire a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention de cofinancement avec Mégalis, au titre de la phase n°2 du Programme Bretagne très Haut Débit, et notamment la participation de VHBC à hauteur de 4 135 385 €. La phase n° 2 se déroulera sur la période 2019-2023.

Le prochain Conseil communautaire est programmé le 30 janvier 2019.

## Accueil KE WER



La Mission Locale et la MEIF ont fusionné pour devenir WE KER

- Réseau des Missions locales.
- WE KER a désormais 2 missions:
- WE KER accompagne individuellement les jeunes de moins de 26 ans du territoire sur les questions d'emploi, de formation, de logement, de mobilité et de santé.
  - WE KER collabore avec les partenaires locaux de l'emploi du territoire à la mise en place d'actions communes (ateliers de re-

cherche d'emploi, jobs dating, visites d'entreprises...). Ces actions sont à destination de toute personne du territoire, sans limite d'âge (demandeurs d'emploi, salariés, personnes en reconversion professionnelle, personnes en situation de handicap, bénéficiaires du RSA).

Contact :

Guichen : Mme LE CAER Mireille :  
06.25.00.37.57

Val d'Anast : Mme MARTIN Roseline :  
07.81.60.92.86

Vie Intercommunale

## **Projet « A la découverte de mon territoire au centre de loisirs communautaire de LA CHAPELLE-BOUËXIC ». Géré par Léo Lagrange Ouest pour Vallons de Haute Bretagne.**

L'idée est venue lors de la restructuration territoriale et suite au constat que la plupart des enfants (et animateurs) de l'accueil de loisirs connaissaient assez peu l'environnement géographique, culturel et naturel de la communauté de communes. Le fait d'avoir une mixité au sein de l'ALSH qui accueille des enfants de différentes communes (La Chapelle bouëxic et Bovel en plus grand nombre mais aussi Baulon, Goven, Lohéac, Val d'Anast, Mernel) a accru cette volonté de travailler sur la découverte du territoire des Vallons de haute Bretagne.

L'équipe d'animation s'est fixée trois objectifs en lien avec cette action et le projet pédagogique de la structure :

- Faire découvrir aux enfants de manière ludique et pédagogique leur environnement, le territoire sur lequel ils grandissent et ses richesses
- Donner aux enfants des repères dans leur espace de vie
- Leur permettre de développer des connaissances sur leur patrimoine et la nature qui les entoure.

Durant cette année 2018, nous avons visité le territoire sur lequel les enfants grandissent en proposant des sorties de proximité dans différentes communes de VHBC pour vivre des activités de découverte et d'observation ludique concernant aussi bien le patrimoine culturel que l'environnement.

Les enfants ont pu découvrir le swingolf de Goven, la forêt et le parc de Saint Senoux, l'étang de la prairie à Guignen, la campagne de Guipry à dos de poneys, le centre de loisirs de Bourg des Comptes

Le CPIE (centre permanent d'initiatives pour l'environnement) Val de Vilaine est intervenu trois fois au centre de loisirs : deux fois à la Chapelle Bouëxic pour faire découvrir les oiseaux puis les insectes qui vivent sur la commune et une fois à l'étang de Chaumeray à Guipry Messac pour observer la faune et la flore de cette zone.

Nous avons également travaillé en collaboration avec Laëtitia et Marc Morvan de « Bellevue sur l'potager » qui nous ont proposé divers ateliers pédagogiques pour découvrir les plantes, fruits, légumes et petites bêtes qui vivent dans leur potager.

Dans le cadre de ce projet, les enfants ont reconstitué un puzzle des communes de la communauté de communes pour obtenir la carte de VHBC. Sur cette carte, installée dans le couloir de l'accueil de loisirs, les enfants ont collé une photo d'identité à l'endroit où ils habitent et des photos des lieux où des sorties ont été organisées pendant ces vacances. Cette création a été enrichie à chaque période de vacances.

Pour clore ce projet, Catherine Jourdan et Guillaume Carreau de l'association Géographie Subjective sont venus aider les enfants à créer leur propre carte du territoire en utilisant leurs représentations sensorielles de l'espace qui les entoure.



Observation d'insectes dans la forêt de Saint Senoux



Création d'une carte du territoire avec la Géographie subjective

## Bibliothèque Municipale



Venez partager un bon moment autour de la lecture

Comment ça marche :

Apportez un de vos coups de cœur (roman, documentaire, BD etc.) et partagez-le au CLUB DE LECTURE

**VENDREDI 18 JANVIER  
19H30**

A LA BIBLIOTHEQUE  
19, rue de la Mairie  
RENSEIGNEMENTS

## CROC BOIS :

**Agrandir ou isoler son habitat de façon éco-responsable.**

Après un BTS système constructif bois et habitat et une licence pro, Erwann THOMAS-SAINTE fait ses armes pendant 12 ans auprès de différentes entreprises du bâtiment. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre, c'est désormais à son compte qu'il intervient sur des petits travaux de couverture, les extensions en ossature bois et l'isolation par l'extérieur en finition bois, évidemment !

Particularité : Erwann Thomassaint privilégie les filières locales et l'écoconstruction. Grand sujet d'actualité, un bon moyen de s'isoler, sans alourdir votre empreinte carbone !



Pour tout renseignement : [www.crocbois.fr](http://www.crocbois.fr)  
Tel : 06 13 90 73 57

Vie Culturelle et Economique



# M ANIFESTATIONS A VENIR

## LE CLUB DE L 'AMITIÉ



Le club de l'amitié invite ses adhérents et nouveaux adhérents au partage de **la galette des rois**

**le jeudi 17 janvier 2019 à 14h00**  
**salle polyvalente.**  
Bonne année 2018 !

## LES FLECHES CHAPELLOISES

Les Flèches chapelloises organisent son assemblée générale le **vendredi 25 Janvier 2019** à la salle annexe de la salle de sport « Club House » à **19h00**.



Tous les membres de l'association sont invités à y participer, ainsi que toutes les personnes intéressées .

A l'issue de la réunion, Il est possible de manger ensemble, à la ferme auberge de "France **N'oubliez pas de vous y inscrire au 07.78.13.10.81.**

## CEREMONIE DU 9 NOVEMBRE 2018

Le beau dynamisme de l'association des anciens combattants, la bonne relation avec la mairie et l'école ont permis d'organiser ce moment de souvenir, de mémoire indispensable à la construction de la citoyenneté pour les enfants de la Commune. Les 53 croix sont restées un long moment et sur la façade de la médiathèque, 2 panneaux appellent à ne pas oublier que notre liberté d'aujourd'hui a été maintenue, dans le sacrifice, la douleur et la souffrance.





## AMICALE LAÏQUE

Le 10 Novembre, l'Amicale laïque a organisé un repas à la salle polyvalente de la Chapelle Bouexic. Parents, enfants et équipe enseignante se sont réunis autour d'une délicieuse tartiflette préparée par Valérie, la cantinière de l'école.

Les enfants se sont amusés grâce aux animations proposées par Christine et Eric de la Compagnie Kit'éclate et cette agréable soirée s'est terminée par une animation dansante.

Le 16 Décembre a eu lieu la boum du Père Noël, organisée par l'Amicale Laïque à la salle polyvalente de la Chapelle Bouexic.

Enfants et parents ont passé une après-midi festive et chaleureuse.

Ils ont ainsi dansé dans une ambiance endiablée avec Vincent, le DJ du Père Noël.

Ils ont aussi confectionné des décorations de Noël avec l'atelier créatif mis en place par l'Amicale tout en se restaurant avec les délicieuses crêpes, gaufres, gâteaux et boissons.

L'après-midi s'est terminée par l'arrivée du Père Noël, venu danser pour l'occasion et distribuer quelques bonbons sous le regard émerveillé des

enfants.

Le 17 Décembre, le Père Noël et ses lutins sont passés à l'école pour distribuer cadeaux et chocolats dans chaque classe pour le plus grand bonheur de tous.

L'Amicale Laïque reconduit son action PAPREC cette année encore, elle compte sur vous pour récolter un maximum de papiers, elle vous donne rendez-vous tous les **1ers et 3èmes samedis du mois de 10h à 12h au local près de la Bonne Franquette.**

N'hésitez pas à venir déposer vos journaux et papiers ficelés, merci !



### Une pièce de théâtre « Où tout bascule » !

L'amicale laïque est heureuse d'accueillir pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive la troupe de théâtre de Guichen « Le Pied en Coulisses ».

Ils vous présenteront en ce début d'année 2019 une comédie pleine de rebondissement : « Tout Bascule », pièce en 2 actes de Olivier Lejeune.

#### Synopsis de la pièce :

Jacques Lasségué, publicitaire renommé et séducteur impénitent, s'est enfin résigné à officialiser ses cinq ans de vie commune avec Corinne. Alors que sa noce se déroule dans une auberge à cent mètres de sa résidence secondaire, il se réfugie chez lui à sa sortie de l'église.

Sa sœur aînée, Lucie, grand cœur mais gaffeuse invétérée, en jetant du riz sur les mariés, lui a envoyé un grain de riz indélogeable dans l'œil. C'est le grain qui va enrayer la machine car à partir de là... tout bascule !



2 dates à ne pas manquer pour passer deux heures de bonheur en compagnie du « Pied en Coulisses » : **le samedi 02 mars à 20h30 et le dimanche 03 mars à 14h30 dans la salle du Rotz à Maure de Bretagne-Val d'Anast.**

Réservations par tél : 06 44 30 90 52 ou via un formulaire en ligne sur : <http://lepedencoulisses.free.fr>

Tarifs : Adultes 7€ - réduits 3€



La loi du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires, dite « loi Labbé », prévoit l'interdiction pour les particuliers à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, de vente, de détention et d'utilisation des produits phytosanitaires à l'exception des produits de bio contrôle, à faibles risques ou utilisables en agriculture biologique.

**Protéger la santé des utilisateurs et des habitants, améliorer la qualité de l'eau des ruisseaux et des rivières et protéger la biodiversité sont les objectifs de cette loi.**

**Le vente de pesticides dans les jardinerie ne se fait déjà plus en libre-service**

Afin de garantir la délivrance d'un conseil adapté, notamment pour les produits les plus dangereux, la vente en libre-service des pesticides chimiques n'est déjà plus autorisée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Ces produits sont en vitrine et délivrés après un conseil personnalisé donné par un vendeur certifié. L'interdiction s'applique quel que soit le lieu de vente : grande distribution, magasins de bricolage et jardinerie.

Cette mesure préfigure la prochaine étape prévue par la loi de transition énergétique : **au 1<sup>er</sup> janvier 2019, les pesticides seront interdits de vente, de détention et d'utilisation pour les particuliers** (sauf les produits de biocontrôle, les produits qualifiés à faible risque ou dont l'usage est autorisé en agriculture biologique).

Les communes du territoire sont déjà dans cette démarche puisque les produits chimiques sont interdits sur les espaces communaux depuis janvier 2017 (à l'exception des cimetières et des terrains de foot et selon certains critères)

**Petit rappel : Les pesticides ne sont plus utilisés dans les espaces publics (rues, jardins, parcs...)**

Depuis le **1<sup>er</sup> janvier 2017**, la loi interdit à l'État, aux collectivités locales et aux établissements publics l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans les espaces verts, les forêts, les promenades ouvertes au public et les voiries (ne sont pas concernés les produits labélisés AB et les produits de biocontrôle).

Dans le cadre du programme d'actions du Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust visant à améliorer la qualité de l'eau sur le bassin versant, notre commune participe à cette démarche en suivant les conseils des techniciens de la structure : formation des agents communaux, participation à des démonstrations sur les techniques alternatives, plan de gestion différenciée, aménagements du bourg, acceptation des plantes spontanées, fleurissement des pieds de mûr, organisation de journées éco-citoyennes, sensibilisation des habitants...

Nous avons tous un rôle à jouer dans la perspective d'améliorer notre environnement et notre cadre de vie ! Vous aussi en tant que citoyen et habitant de la commune ! Pour cela, jardinons et entretenons nos espaces au naturel !

**Pour plus d'informations : Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust**

02.97.73.36.49



# HORAIRES ET PERMANENCES

## Mairie

Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h30

**Permanences les samedis suivants**

De 9h30 à 12h00

5 et 20 Janvier

2 et 16 Février

2 - 16 et 30 Mars



**Permanence des élus** de 10h à 12h00  
Le samedi sur rendez-vous

37 Rue de la Mairie  
☎ 02.99.92.01.15  
www.lachapellebouexic.com  
✉ mairie.de.la.chapelle.bouexic@wanadoo.fr

## Agence Postale

Du lundi au vendredi

de 9h à 12h30

Samedi de 9h à 12h00



12 Rue de la Mairie  
☎ 02.99.92.01.10

## Bibliothèque Municipale

Mardi de 16h à 18h

Mercredi de 10h à 12h00

et de 16h à 18h



Jeudi de 16h à 18h

Vendredi de 16h à 18h

Samedi

de 10h30 à 12h30

19 Rue de la Mairie

☎ 02.99.92.05.71

✉ bmlachapellebouexic@gmail.com

## Espace Multimédia

Lundi sur rendez vous

Mardi, Jeudi, Vendredi

De 9h à 9h45

et de

10h30 à 12h00



19 Rue de la Mairie

☎ 02.99.92.05.71

✉ linda.lelay@vallonsdehautebretagne.com

## Permanences Architecte Conseil sur rendez-vous.

A l'espace social Chorus ☎ 02.99.92.46.99

14 septembre, 12 octobre, 16 novembre.

Mairie de Guichen ☎ 02.99.52.05.75

20 septembre, 01 et 25 octobre,

05 et 22 novembre .



## Permanences Député

Uniquement sur rendez-vous auprès de son collaborateur Nicolas Elleouet au 06.64.82.58.50 ou par mail Nicolas.Elleouet@clb-an.fr

## Permanences Conciliateur de Justice



Uniquement sur rendez-vous

Mairie de Guichen ☎ 02.99.05.75.75

Chorus - Val d'Anast ☎ 02.99.92.46.99



## Vallons de Haute Bretagne Communauté

ZA les landes

12, rue Blaise Pascal - BP 88051

35580 GUICHEN

☎ 02 99 57 03 80

accueil@vallonsdehautebretagne.fr



## Transports

Les dépliants concernant les nouveaux horaires des transports Illenoo en direction de Rennes sont disponibles à l'agence postale, à la mairie ou à la bibliothèque. Ils sont également affichés à l'abri de bus « Rue de Rennes ».



## Déchetterie

Hiver du 01/11 au 31/03 : Lundi de 14h à 17h

Mercredi et vendredi de 14h à 17h -

Samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Été du 01/04 au 31/10 :

Lundi de 14h à 18h - Mercredi et vendredi de 14h à 18h -

Samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Route de Maure à Mernel

Directeur de la publication : Roger MORAZIN. Responsables éditoriaux : Roger MORAZIN, Nadia DUREY, Carole LETOURNEL et la Commission Communication. Graphisme-Conception-Réalisation : Linda LE LAY.

Impression : Identic, rue de la carrière - 35514 CESSON SEVIGNE Cédex. Tirage : 595 Exemplaires.

Reproduction totale ou partielle interdite sans autorisation. Dépôt légal : Décembre 2018